

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Actions collectives)

No.: 500-06-001045-208

NEGAR HAGHIGHAT

Demanderesse

c.

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

DEMANDE POUR PROLONGER LE DÉLAI DE MISE EN ÉTAT DU DOSSIER
(art. 158 (7) C.p.c.)

**À L'HONORABLE JUGE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S., LA DEMANDERESSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 19 avril 2021, le demandeur a signifié la demande introductive d'instance à la défenderesse.
2. Le 11 juin 2021, les parties ont déposé un protocole de l'instance convenu entre leurs avocats.
3. Le premier protocole de l'instance, réputé accepté le 2 juillet 2021, fixe le délai pour la mise en état du dossier au 26 octobre 2022.
4. Le 7 décembre 2021, la demanderesse a déposé une demande de substitution du représentant et de modification de la Demande introductive de l'instance de l'action collective. Cette demande a été accordée par le Tribunal le 14 février 2022.
5. Pour les raisons énoncées ci-dessous, la demanderesse, avec le consentement de la défenderesse, demande de prolonger le délai pour la mise en état du dossier au 31 janvier 2024.
6. Le 13 août 2021, le demandeur a notifié à la défenderesse une demande de communication de documents.

7. Quelques documents ont été transmis par la défenderesse à la demanderesse le 31 mai 2022 et les parties ont convenu que d'autres documents seraient transmis plus tard.
8. Le 30 septembre 2022, la défenderesse a déposé sa défense.
9. La défenderesse a transmis les documents qui n'avaient pas encore été transmis à la demanderesse le 7 octobre 2022.
10. Le demandeur doit analyser l'ensemble de la documentation reçue, laquelle est constituée de milliers de pages, afin de s'assurer que celle-ci constitue l'ensemble des documents demandés le 13 août 2021.
11. De plus, l'interrogatoire des représentants de la défenderesse, qui devait avoir lieu après défense et au plus tard le 25 février 2022, n'a pas eu lieu en date de ce jour. Considérant que les documents reçus sont en cours d'analyse, les parties ont convenu de reporter cet interrogatoire au plus tard le 31 mars 2023.
12. Enfin, l'expertise du demandeur ne peut être effectuée avant que celui-ci soit en possession de tous les documents demandés et que l'interrogatoire des représentants de la défenderesse ne soit effectué.
13. Considérant ce qui précède, il n'est plus possible d'inscrire le présent dossier en date du 26 octobre 2022.
14. Les parties consentent à la présente, demandent que le délai d'inscription soit prolongé au 31 janvier 2024 et soumettront au Tribunal dans les 7 jours de la présente un protocole signé par tous.
15. La prolongation demandée est raisonnable et nécessaire dans les circonstances.

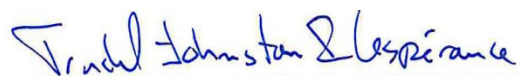
POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande;

PROLONGER le délai de mise en état du dossier au 31 janvier 2024;

LE TOUT sans frais de justice.

À Montréal, le 25 octobre 2022



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

Me Mathieu Charest-Beaudry
Me Jessica Lelièvre
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514 871-8385
Télec. : 514 871-8800
mathieu@tjl.quebec
jessica@tjl.quebec

À Montréal, le 25 octobre 2022



PAQUETTE GADLER INC.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

Me Guy Paquette
Me Annie Montplaisir
353, rue Saint-Nicolas, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2P1
Tél. : 514 849-0771
Télec. : 514 849-4817
gpaquette@paquettegadler.com
amontplaisir@paquettegadler.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Mathieu Charest-Beaudry, exerçant ma profession au 750, Côte de la Place d'Armes, Montréal, H2Y 2X8, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur dans le présent dossier.
2. Tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Serment reçu par moi par un moyen technologique,
à Saint-Jean-sur-Richelieu ce 25 octobre 2022



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire :

Me Sylvie Rodrigue
Me Matthew Angelus
Procureurs de Rogers Communications
Canada inc.

Me Francis Demers
Me Alexis Milette
Procureurs du Procureur général du
Québec

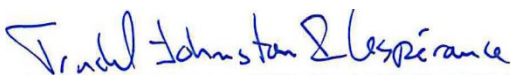
SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS
1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal, Québec, H3B 4R4
Téléphone : 514-868-5600
Télécopieur : 514-868-5700
srodrigue@torys.com
mangelus@torys.com

BERNARD, ROY (JUSTICE QUÉBEC)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514-393-2336
Télécopieur : 514-873-7074
francis.demers@justice.gouv.qc.ca
alexis.milette@justice.gouv.qc.ca

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour prolonger le délai de mise en état du dossier* sera présentée devant l'honorable Sylvain Lussier, j.c.s., au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à une date, heure et salle à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

À Montréal, le 25 octobre 2022



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

Me Mathieu Charest-Beaudry
Me Jessica Lelièvre
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514 871-8385
Télec. : 514 871-8800
mathieu@tjl.quebec
jessica@tjl.quebec

À Montréal, le 25 octobre 2022



PAQUETTE GADLER INC.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

Me Guy Paquette
Me Annie Montplaisir
353, rue Saint-Nicolas, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2P1
Tél. : 514 849-0771
Télec. : 514 849-4817
gpaquette@paquettegadler.com
amontplaisir@paquettegadler.com

No.: **500-06-001045-208**

(Actions collectives)

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE MONTRÉAL

CHRISTOPHER ZAKEM

Partie demanderesse

c.

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

Partie Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Partie mis en cause

Notre dossier: 1454-1

BT 1415

**DEMANDE POUR PROLONGER LE DÉLAI DE
MISE EN ÉTAT DU DOSSIER**
(art. 158 (7) C.p.c.)

ORIGINAL

Avocats:

Me Mathieu Charest-Beaudry

Me Jessica Lelièvre

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

750, côte de la Place-d'Armes, bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél. : 514 871-8385

Télec. : 514 871-8800

mathieu@tjl.quebec

jessica@tjl.quebec